

## **DESCRIPTION DU PROJET**

La fiche-projet vise la réalisation et le financement d'actions de valorisation et de protection des vallées du Houyoux et de la Mehaigne.

Les actions que la commune peut mener sont variées :

- opération de nettoyage des berges et des cours d'eau et concertation avec les agriculteurs ;
- élimination des points noirs des cours d'eau ;
- lutte contre les plantes et les animaux invasifs ;
- prise en compte et valorisation du patrimoine bâti et paysagers (ponts, moulins, lavoirs, sources) ;
- restauration et valorisation d'habitats ;
- protection d'espèces animales ou végétales sensibles ;
- développement de la continuité et de la cohérence du réseau écologique ;
- maintien ou réhabilitation de la continuité écologique des cours d'eau ;
- achat de terrains présentant un potentiel écologique intéressant : zones humides, pâtures, bosquets, fauche.

La liste de ces actions pourra être précisée par la suite en fonction des conclusions du Plan Communal de Développement la Nature (PCDN). Le PCDN définira en effet, sur base d'une analyse scientifique approfondie du territoire communal :

- les zones centrales et les zones de développements sur lesquelles la Commune pourra concentrer ses efforts ;
- un programme d'actions en faveur de l'environnement.

En inscrivant la gestion des vallées du Houyoux et de la Mehaigne dans la dynamique du PCDN, la Commune assurera la cohérence de la démarche.

Des investissements, tels que l'achat de matériel de gestion écologique ou l'achat de terrains d'intérêt écologique, pourront être réalisés.

Le porteur du projet sera le conseiller en environnement et en énergie.

## **ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande émane du Collège communal, de la CLDR, des Groupes de travail et des consultations villageoises.

## JUSTIFICATION DU PROJET

La commune compte peu de Sites de Grand Intérêt Biologique. Un potentiel de développement du réseau écologique existe cependant. Les cours d'eau présentent à ce titre une opportunité certaine.

En effet, dans la matrice, les couloirs écologiques – haies et alignements de peupliers essentiellement - sont notamment concentrés le long des cours d'eau. De plus, le diagnostic socio-économique avait relevé que les pentes boisées de la vallée du Houyoux présentent un faciès forestier bien conservé. Quant à la vallée de la Mehaigne, elle fait l'objet de mesures de protection et de reconnaissance pour sa qualité environnementale en aval de La Bruyère. Elle est notamment reprise dans le Parc naturel de la Burdinale et de la Mehaigne.

Lors de la réunion de coordination, entre la Commune, l'auteur de projet et la FRW, il est apparu que la Commune pouvait mettre en place une gestion environnementale de la vallée du Houyoux associée au contrat de rivière. La CLDR a souhaité associer la Mehaigne, notamment pour des raisons d'épuration des eaux, à ce projet.

A l'heure actuelle, les cours d'eau font l'objet d'une gestion environnementale via les contrats de rivière. Des actions ponctuelles sont également menées, comme la valorisation du pont de Seumoy par la Maison de la Mémoire Rurale. Les cours d'eau sont cependant en grande partie canalisés et leurs berges artificialisées. Cela engendre une perte au niveau du développement de la faune et de la flore aquatique et de milieu humide.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique insufflée par le PCDR avec les fiches :

- I.04. Engager un conseiller en environnement et en énergie au sein de l'administration communale
- I.06. Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature

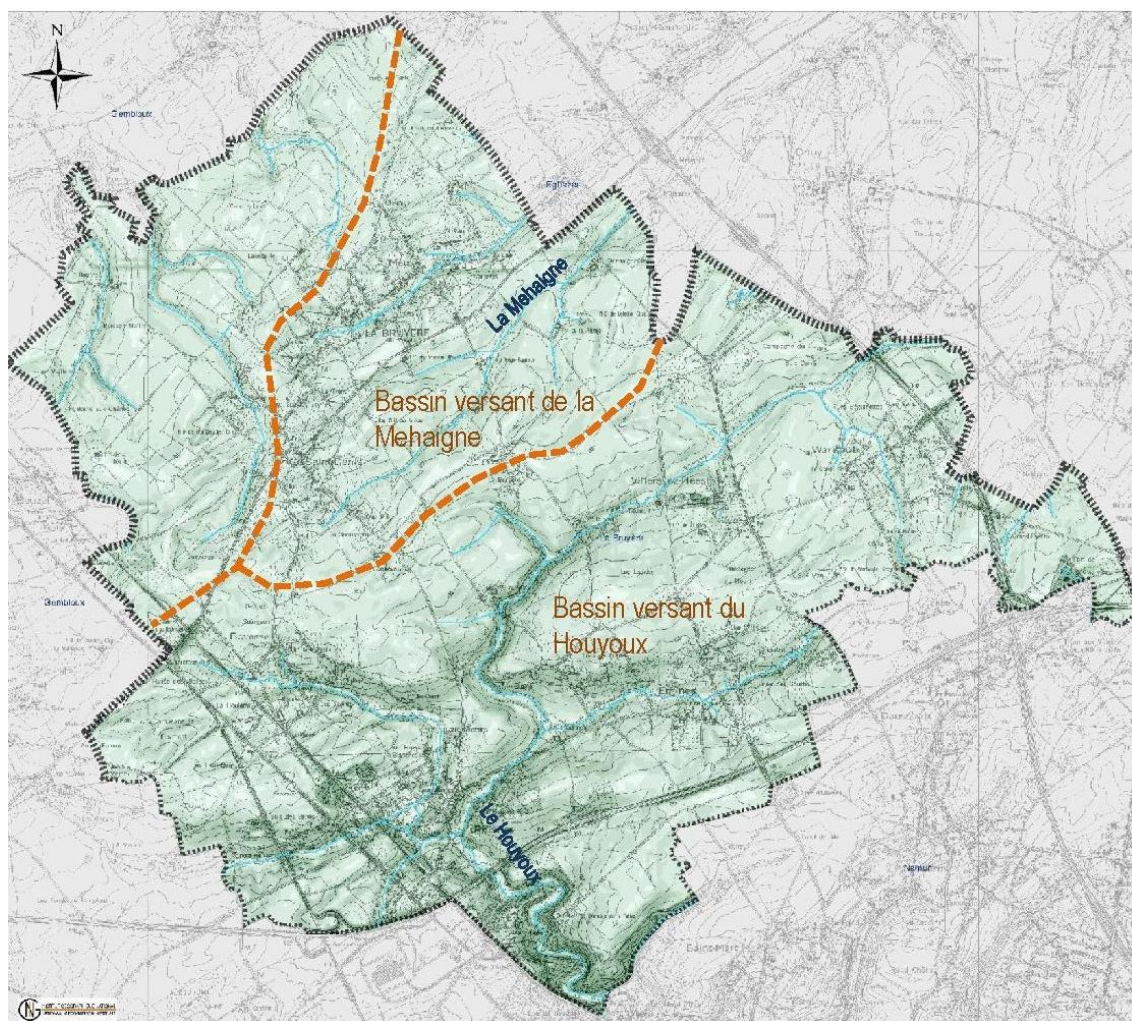
Le projet présente également des synergies avec les fiches projet

- II.09. Initier un programme d'actions en matière de développement durable ;
- III.11. Préserver les anciennes carrières reconnues comme Sites de Grand Intérêt Biologique

Ce projet pourra utilement être associé à d'autres démarches par lesquelles la commune est concernée dans le cadre des politiques wallonnes, à titre d'exemples :

- le plan PLUIES et la lutte contre l'érosion des sols, les coulées de boue et les inondations - ainsi, certains terrains pourront jouer un rôle à la fois environnemental et de gestion des eaux de ruissellement ;
- la protection des captages ;
- le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique ;
- les contrats de rivière, qui prévoient un volet environnemental ; les actions en faveur de la bonne qualité des eaux sont de plus favorables à la qualité de l'environnement.

## LOCALISATION



## STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Sans objet.

## STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sans objet.

## TÂCHES À RÉALISER

- Repérer les actions à mener sur le terrain sur base du PCDN et des contrats de rivière ;
- Sensibiliser les propriétaires des terrains concernés ;
- Investir les groupes de travail du PCDN dans les actions de terrain ;
- Évaluer les résultats des actions ;
- Communiquer auprès de la population sur les actions menées par la Commune et sur leurs résultats.

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input checked="" type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- la Commune jouera son rôle de gestionnaire de l'environnement
- tout au long de la démarche, la population sera sensibilisée et associée à la réflexion et aux actions
- le projet permettra d'améliorer et de valoriser les ressources environnementales, qui font partie du patrimoine communal

## **GESTIONNAIRES DE PROJET**

- Commune
- PCDN
- Contrats de rivière
- CLDR

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

Mise en œuvre progressive du PCDN

## **ETAT DU DOSSIER**

Sans objet.

## IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Protection de l'environnement	Préservation et développement de la qualité environnementale du territoire communal

### Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Valorisation possible des rôles économiques rendus par l'écosystème comme la lutte contre les inondations. Les études récentes ont d'ailleurs montré qu'il était plus avantageux financièrement de préserver l'intégrité de l'écosystème que de construire de nouvelles infrastructures	Diminution des dégâts liés aux coulées de boues et aux inondations et diminution de leurs coûts de gestion
Préservation éventuelle de terres agricoles durables (exemple : vergers) en vue de conforter à la fois leur rôle productif et leur rôle environnemental	/
Possibilité d'associer les agriculteurs à la gestion des terrains	/

### Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Accès pour tous au patrimoine environnemental	Participation des habitants à la réflexion et aux actions Actions de sensibilisation lors d'événements communaux comme la journée des associations Mise en valeur du patrimoine écologique lors des promenades

### Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Meilleure connaissance de l'environnement communal	Possibilité d'exploiter les terrains concernés pour une approche didactique de l'environnement auprès du public
Amélioration du paysage	Préservation du patrimoine naturel pour son intérêt environnemental, possibilité d'envisager des synergies avec la protection du paysage